



## Communiqué de presse du Collectif Inter-Hôpitaux rentrée 2025

L'accès aux soins de ville et aux hôpitaux est restreint faute de disponibilité des professionnels. L'accès aux urgences est limité ou empêché (régulation téléphonique ou fermeture de services). Le nombre de diagnostics non faits ou retardés augmente avec des pertes de chances, défauts de soins, accidents graves, voire décès. A ces dysfonctionnements, le gouvernement entend ajouter l'augmentation des franchises pour « responsabiliser les malades ». Or 30% des patients les plus pauvres renoncent déjà aux soins. Les patients en ALD (affection de longue durée) ont déjà le reste à charge le plus élevé de la population (plus de 800 euros par an). Alourdir ce reste à charge conduit les mutuelles et assurances complémentaires à augmenter leurs tarifs. Les cotisations aux assurances complémentaires ne sont pas proportionnelles aux revenus mais aux « risques » des assurés. Faire le choix de restreindre le champ de l'assurance maladie c'est faire un choix inégalitaire, faire reculer la solidarité républicaine.

Les rapports institutionnels de l'été ne semblent pas avoir été consultés. L'IGF souligne que la financiarisation du système de soins entraîne un risque majeur pour l'offre de soins : « *la taille des nouveaux opérateurs et leur poids local ou national dans l'offre de soin fait de certains d'entre eux des acteurs « systémiques » ... leur défaillance serait susceptible d'avoir un impact significatif sur l'offre de soins* ». Les acteurs financiers, fonds de pension, sont dorénavant majoritaires dans 3 des 4 groupes principaux de cliniques, dans de grands groupes de laboratoires, dans 15 à 25% du secteur de la radiologie ; et la sécurité sociale rembourse des soins qui posent des questions de pertinence : pourquoi en 10 ans le nombre d'IRM des membres inférieurs et des membres supérieurs a augmenté de +77 % et + 102%, au mépris de recommandations de l'HAS préconisant une radiographie - moins coûteuse - en 1ère intention ? C'est aussi le constat du rapport de l'assurance maladie<sup>1</sup> : les activités de biologie, d'anatomopathologie, de radiologie, ou de radiothérapie ... sont devenues des rentes financières : entre 2018 et 2022, + 76,6% de rentabilité pour la biologie médicale. Entre 2017 et 2024, le coût des médicaments, est passé de 25 à 38 milliards. Le taux de rentabilité de certaines grosses sociétés d'ambulance est à 2 chiffres. La sécurité sociale rembourse des coûts déconnectés de la réalité et les cotisations sociales alimentent donc les profits des acteurs spéculatifs financiers

**Une régulation s'impose, autre que celle opposée aux patients pour accéder à leurs soins. Le CIH soutient un système de soins solidaire, financé selon les besoins de soins et de prévention, favorisant la coopération des acteurs et non leur concurrence, refusant la financiarisation des activités.**

D'autres pistes, outre une régulation du secteur lucratif et financier devraient être explorées : fiscalité comportementale, préconisée par la CNAM (tabac et sodas), majoration du reversement de la branche Accidents du travail-Maladies Professionnelles (excédentaire), à la branche « maladie » du régime général, le coût pour le régime général de la sous-déclaration des accidents du travail et maladie professionnelles étant estimé entre 2 et 4 Md€.

Concernant l'hôpital, le gouvernement opte pour un accroissement du déficit : financement inférieur aux besoins, non financement des mesures salariales, non prise en compte de la loi sur les ratios soignants/patients promulguée au printemps, alors qu'il faudrait sanctuariser le financement nécessaire à la masse salariale comme vient de le faire l'Allemagne

**Sanctionner financièrement les usagers des soins, poursuivre la fragilisation de l'hôpital, refuser de réguler la financiarisation, c'est faire le choix de l'inégalité d'accès à la santé, préoccupation centrale pour nos concitoyens. Ce choix fragilise notre pacte républicain et alimente colère et défiance.**

---

<sup>1</sup> [https://www.assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/2025-07\\_rapport-propositions-pour-2026\\_assurance-maladie.pdf](https://www.assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/2025-07_rapport-propositions-pour-2026_assurance-maladie.pdf)